CE COMMUNIQUE ET LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT SONT RESTREINTS ET NE SONT PAS DESTINES A LA DIFFUSION, A LA PUBLICATION OU A LA DISTRIBUTION, EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUT AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLEGALE.

CE COMMUNIQUE EST ETABLIA TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS, NI NE CONTIENT AUCUNE INVITATION, SOLLICITATION, RECOMMANDATION, OFFRE OU CONSEIL A QUICONQUE DE SOUSCRIRE, D'ACQUERIR OU DE DISPOSER DES VALEURS MOBILIERES DE MAAT PHARMA OU TOUT AUTRE ENTITE DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION.



MaaT Pharma annonce le succès de son Offre Globale de 9,1 millions d'euros

Lyon, France, 14 novembre 2025 – 21h55 CET - MaaT Pharma (EURONEXT: MAAT - la « Société »), société de biotechnologies en stade clinique avancé, leader dans le développement de Microbiome Ecosystem Therapies™ (MET) visant à améliorer la survie des patients atteints de cancers grâce à la modulation du système immunitaire, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital de 9,1 millions d'euros, comprenant une offre réservée à des investisseurs qualifiés de 2 168 072 actions ordinaires nouvelles et une offre au public destinée à des investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid) de 447 478 actions ordinaires nouvelles (l'« Offre Globale ») au prix de 3,48 euros par action (le « Prix de l'Offre Globale »).

« Nous sommes fiers du succès de cette levée de fonds, qui témoigne de la confiance des investisseurs dans la stratégie et le potentiel de MaaT Pharma. Nous remercions nos actionnaires historiques ainsi que les nouveaux investisseurs institutionnels et particuliers dont l'engagement à nos côtés illustre la portée de notre mission : améliorer la survie des patients atteints de cancer », a déclaré Hervé Affagard, Directeur général et cofondateur de MaaT Pharma. « Cette opération consolide notre position financière, sécurise nos activités au-delà des prochaines étapes réglementaires et nous permet de poursuivre la préparation de la potentielle mise sur le marché de Xervyteg® (MaaT013). Elle ouvre également la voie à des opportunités stratégiques et partenariales créatrices de valeur. »

MaaT Pharma utilisera le produit net de l'Offre Globale, qui s'élève à environ 8,7 millions d'euros (pour une Offre Globale totale de 9,1 millions d'euros), pour financer sa feuille de route (c'est-à-dire le développement de ses Microbiome Ecosystem Therapies™), et notamment :

- La préparation de la commercialisation de Xervyteg® et des activités réglementaires associées en Europe au cours du second semestre 2026 en collaboration avec son partenaire commercial, sous réserve de l'approbation de Xervyteg® (l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pourrait être délivrée vers la mi-2026);
- La poursuite du développement clinique de MaaT033 en Europe, actuellement évalué dans le cadre d'un essai de Phase 2b, conçu pour être pivotal, visant à améliorer la survie des patients recevant une greffe de cellules souches hématopoïétiques allogéniques;
- La poursuite des discussions avec la FDA concernant une étude pivot dédiée aux États-Unis, visant à accélérer le développement de Xervyteg®. Cette étude débuterait en 2026, sous réserve de confirmation réglementaire et de l'obtention des financements nécessaires ;
- Son besoin en fonds de roulement et autres dépenses générales liées à l'activité.

Le produit net de l'Offre Globale soutiendra la stratégie de financement progressive de la Société, visant à sécuriser son horizon de trésorerie au-delà de la potentielle approbation de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour Xervyteg® en Europe, et jusqu'au début de 2027, sous réserve de l'obtention de l'AMM:

- Hors produit net de l'Offre Globale, sur la base des dépenses prévues, la trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 septembre 2025 s'élevaient à 22,4 M€ (incluant un paiement initial de 10,5 M€ du partenaire commercial après la signature d'un accord de licence et de commercialisation en juillet 2025, ainsi que la première tranche de 3,5 M€ sur un financement de 37,5 M€ de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) reçue en octobre 2025. Grâce à une discipline financière rigoureuse, la Société estime disposer d'une trésorerie suffisante pour couvrir les besoins des programmes de développement jusqu'à fin février 2026.
- En incluant le produit net de l'Offre Globale, les conditions de tirage de la deuxième tranche de 6,0 M€ du financement BEI, à savoir (i) la contribution en fonds propres résultant de l'Offre Globale et (ii) le dépôt de la demande d'AMM européenne (déjà réalisé), sont ainsi remplies. La Société étend ainsi son horizon de trésorerie jusqu'à août 2026.
- Cet horizon de trésorerie, fixé à août 2026, dépasse la date estimée actuellement pour l'obtention de l'AMM en Europe qui, si elle est accordée, déclenchera le versement d'un paiement d'étape de 12 M€ prévu dans l'accord avec le partenaire commercial de la Société pour l'Europe. Ce paiement permettrait ainsi à la Société de financer ses activités jusqu'au début de l'année 2027.
- La Société explore également des options de financement supplémentaires, dilutives et non dilutives, qui, si elles se concrétisent, permettraient de financer

et d'accélérer ses activités de développement et d'étendre encore son horizon de trésorerie.

Modalités de l'Offre Globale

L'Offre Globale de 2 615 550 actions ordinaires nouvelles correspondant à un montant total de 9,1 millions d'euros a été réalisée en deux volets concomitants aux mêmes conditions de prix :

- Une offre avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs de 2 168 072 actions ordinaires nouvelles, pour un montant total de 7,5 millions d'euros, conformément à la 23^{ème} résolution de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2025 (l'« AGM ») et en application de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (le « Placement Privé »); et
- Une offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid de 447 478 actions ordinaires nouvelles, pour un montant total de 1,6 millions d'euros, conformément à la 22^{ème} résolution de l'AGM et en application de l'article L. 225-136 du Code de commerce (l'« Offre PrimaryBid »).

A l'issue de la réalisation de l'Offre Globale, le capital social de la Société sera composé de 18 751 521 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune. Les 2 615 550 actions ordinaires nouvellement émises représentent 16,2% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Offre Globale et 13,9% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après la réalisation de l'Offre Globale. A titre d'illustration, un actionnaire détenant 1% du capital social avant l'Offre Globale et qui n'a pas participé à l'Offre Globale détiendra 0,86% du capital social, sur une base non diluée, après la réalisation de l'Offre Globale.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société avant et après la réalisation de l'Offre Globale est la suivante :

Actionnaires	Avant Offre (base non diluée)		Après Offre (base non diluée)	
	Nombre d'actions ordinaire	% du capital social	Nombre d'actions ordinaire	% du capital social
Hervé Affagard	278 893	1,73%	279 323	1,49%
CA, Salariés, Consultants	416 789	2,58%	416 789	2,22%
Management/Fondateurs/ Salariés	695 682	4,31%	696 112	3,71%

Fonds PSIM (Bpifrance Investissement)	3 622 111	22,45%	4 053 145	21,62%
Biocodex	2 842 792	17,62%	3 273 826	17,46%
Fonds Seventure	2 427 025	15,04%	2 427 025	12,94%
Crédit Mutuel Innovation	1 412 364	8,75%	1 412 364	7,53%
Invus Public Entities	799 583	4,96%	1 230 617	6,56%
Autres Investisseurs	196 128	1,22%	196 128	1,05%
Actionnaires Principaux	11 300 003	70,03%	12 593 105	67,16%
Flottant	4 140 286	25,66%	5 462 304	29,13%
Total	16 135 971	100%	18 751 521	100%

Engagements de souscription et de conservation

Les actionnaires actuels Biocodex, le Fonds PSIM représenté par Bpifrance Investissement et Invus Public Entities ont souscrit à l'Offre Globale pour un montant total de 4,5 millions d'euros, à hauteur de 1,5 million d'euros chacun. Le montant de souscription total de ces investisseurs représente environ 49% de l'Offre Globale.

Le fonds PSIM représenté par Bpifrance Investissement et Biocodex ont respectivement conclu un engagement de conservation avec le Coordinateur Global et Teneur de Livre pour une période se terminant 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserve d'exceptions usuelles. La Société s'est engagée à ne pas émettre des actions pendant une période de 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

Admission des actions ordinaires nouvelles

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris devrait intervenir le 19 novembre 2025. Les actions nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, porterons tous les droits attachés aux actions et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le même code ISIN FR0012634822-MAAT. La Société a demandé à Euronext Paris la reprise de la cotation de son titre (ISIN FR0012634822-MAAT) à l'ouverture de la bourse de Paris le 17 novembre 2025.

La négociation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris a été suspendue pendant la durée de l'Offre Globale. A la suite de la publication de ce communiqué de résultat, la négociation reprendra lundi 17 novembre 2025, dès l'ouverture de la séance.

Partenaires de l'Offre Globale

Portzamparc, Groupe BNP Paribas (« **Portzamparc** »), agit en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre dans le cadre du Placement Privé. Le Placement Privé fait l'objet d'un contrat de placement conclu entre la Société et Portzamparc en date du 14 novembre 2025.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont souscrit via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.primarybid.fr). L'Offre PrimaryBid fait l'objet d'une lettre d'engagement conclue entre la Société et PrimaryBid et ne fait pas l'objet d'un contrat de placement.

McDermott Will & Schulte AARPI intervient en qualité de conseil juridique de la Société.

Absence de prospectus

L'Offre Globale ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/7129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2077, tel que modifié, ou une offre au public.

Facteurs de risque

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque de la Société et ses activités, présentés dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.25-0249 le 11 avril 2025, lequel est disponible gratuitement sur le site internet de la Société (www.maatpharma.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au Prix de l'Offre des actions émises dans le cadre de l'Offre Globale, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché des actions, et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement importante résultant de toute augmentation de capital future nécessaire au financement de la Société.

A propos de MaaT Pharma

MaaT Pharma est une société de biotechnologie en phase clinique avancée, leader dans le développement de médicaments issus du microbiote intestinal dédiés à moduler le système immunitaire des patients atteints de cancer et à améliorer leur survie. Soutenue par une équipe experte qui s'engage à faire la différence pour les patients du monde entier, la Société a été fondée en 2014 et est basée à Lyon en France. Pionnière dans son domaine, MaaT Pharma développe le premier candidat-médicament immunomodulateur basé sur le microbiote intestinal en oncologie. Grâce à ses technologies propriétaires de « pooling » (combinaison de dons de microbiotes sains) et de co-culture microbienne, MaaT Pharma développe des médicaments standardisés à haute diversité bactérienne, visant à améliorer la survie des patients atteints de cancer. MaaT Pharma est cotée sur Euronext Paris (MAAT) depuis 2021.

Données prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », « prévisions » et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sousentendus dans ces déclarations prospectives.

Contacts

MaaT Pharma - Relations Investisseurs

Guilhaume DEBROAS, Ph.D. Head of Investor Relations +33 6 16 48 92 50 invest@maat-pharma.com

MaaT Pharma - Relations Médias

Pauline RICHAUD Senior PR & Corporate Communications Manager +33 614 06 45 92 media@maat-pharma.com

Catalytic Agency – U.S. Relations Médias

Heather Shea Media relations for MaaT Pharma +1 617-286-2013 heather.shea@catalyticagency.com

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.

Ce communiqué de presse est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus**»). Toute décision d'achat d'actions doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles sur la Société.

En France, l'offre des actions de MaaT Pharma décrite ci-dessous sera effectuée dans le cadre (i) d'une offre d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, en application de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, (ii) d'une offre au public, principalement destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce. Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et de l'article 1(5) du Règlement Prospectus, l'offre d'actions MaaT Pharma ne requiert pas la publication d'un prospectus approuvé par l'AMF.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni à des professionnels en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), (ii) aux « high net worth entities », et d'autres personnes relevant de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) aux personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée ne doit pas agir ou se baser sur ce communiqué de presse ou sur son contenu.

Le présent communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act**»). Les valeurs mobilières de MaaT Pharma n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public aux États-Unis.

MIFID II Gouvernance des produits/marché cible : aux seules fins des exigences de l'article 9.8 de la directive déléguée (UE) 2017/593 relative au processus d'approbation des produits, l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de MaaT Pharma a conduit à la

conclusion, en ce qui concerne le critère du type de clients seulement, que : (i) le type de clients auxquels les actions sont destinées est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels [et des clients de détail], chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« MiFID II ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions de MaaT Pharma aux contreparties éligibles et aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les actions de MaaT Pharma (un « distributeur ») devrait prendre en considération l'évaluation du type de clients ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de MaaT Pharma et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou autres valeurs mobilières de MaaT Pharma doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant MaaT Pharma. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Portzamparc et n'ont été vérifiées indépendamment par Portzamparc.